

Avis concernant le JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – EUR Ultra-Short Income UCITS ETF (le « Compartiment »)

Exemption de commission

A compter du 9 mai 2019, la Société de gestion avait accordé une exemption de commission de 0,10% p.a. sur le Total Expense Ratio (« TER ») de l'ensemble des classes d'actions du Compartiment. Cette période d'exemption devait prendre fin le 1^{er} juin 2022. La Société de gestion a décidé de prolonger cette exemption de commission jusqu'au 31 mai 2023. A compter du 1^{er} juin 2023, le TER reviendra jusqu'à 0,18% par an.

JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV

| Compartiment | Nouveau TER (%) | Ancien TER (%) |
|---|-----------------|----------------|
| JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – EUR Ultra-Short Income UCITS ETF | Jusqu'à 0,08* | Jusqu'à 0,08** |

* Le TER inclut une exemption de 0,10% p.a. jusqu'au 31 mai 2023. A compter du 1^{er} juin 2023, le TER reviendra jusqu'à 0,18% par an.

** Le TER inclut une exemption de 0,10% p.a. jusqu'au 31 mai 2022.

Ce changement ne modifiera en rien le mode de gestion du Compartiment et sera reflété dans le Supplément du Compartiment et les DICI concernés à la première occasion.

Pour toute question concernant la modification apportée ou tout autre aspect relatif à JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV, veuillez vous adresser à votre représentant local habituel.

Domicile: Irlande. Représentant en Suisse : JPMorgan Asset Management (Suisse) Sàrl, Dreikönigstrasse 37, 8002 Zurich. Service de paiement en Suisse : J.P. Morgan (Suisse) SA, 8 rue de la Confédération, 1204 Genève. Le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.